



## Problème de carburant pour venir au travail ?

### Pas au SGAMI SUD !

#### **Vos directions décident qu'il n'est pas opportun de proposer du télétravail !**

Avez-vous reçu un mail proposant du télétravail pendant la période de restriction d'essence au mois d'octobre ? On pourrait se dire que c'est parce qu'on ne possède pas de poste NOEMI ou que notre mission n'est pas télétravaillable. Que nenni, cela semble être le cas pour beaucoup d'agents de la Zone SUD. Pourquoi ? Parce que notre direction a estimé que nous n'avions pas besoin de le savoir.



En effet, la directrice des ressources humaines a adressé le 10 octobre, à l'ensemble des directions de notre zone, un mail indiquant : « En raison des difficultés actuelles pour se ravitailler en carburant, auxquelles nous sommes tous confrontés à titre individuel, vous avez la possibilité d'autoriser les agents qui vous le demandent à leur accorder le télétravail dans la mesure où ils disposent de leur noemi. »

En évitant de nous en informer, il semble que notre bienveillante direction estime que nous ne devons pas perdre du temps à demander à bénéficier de cette mesure puisqu'il est impensable qu'elle croit que nous n'avons pas de difficulté à nous ravitailler en carburant. Sauf à penser, qu'elle oublie que bénéficier d'une voiture de fonction avec le plein n'est pas la norme.

#### **Proposer était prendre le risque de créer une demande et faire réfléchir au télétravail.**

Nos problèmes du quotidien, tout comme la perte incessante de pouvoir d'achat sont le dernier de leurs soucis. Leur préoccupation première est de nous maintenir en présentiel, peu importe les difficultés que nous rencontrons, afin de s'assurer que nous faisons notre travail. Pour notre direction, un agent qui fait bien son travail c'est un agent que l'on surveille ! Nous éviter de réfléchir, lui permet d'appliquer « explique-moi de quoi tu as besoin, je t'expliquerai comment t'en passer ».

Nous avons de vrais besoins et ne comptons pas nous en passer, la CGT reste présente pour qu'ils soient entendus.



**Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022**

**Votez et faites voter CGT !**

